

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AXELLE IVOIRE TRANSPORT » en abrégé « AI.T »

Siège Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA non loin
du Carrefour CISSE, Lot 1474, Ilot 117

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26 Sept 2022, et enregistrés au CEPICI le 30 Sept 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AXELLE IVOIRE TRANSPORT » en
abrégé « AI.T »

Objet : Transport et services divers.
Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA non loin
du Carrefour CISSE, Lot 1474, Ilot 117

Dirigeant(s) M SEHI GNONE SERGE ROLAND (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-04727 du 04/05/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°33233/GTCA/RC/2023 du 04/05/2023

